Vincent Lemieux

Professeur, science politique, Université Laval (1976)

"Les positions des partis"

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi
Courriel: jmt_sociologue@videotron.ca

Site web pédagogique : http://www.uqac.ca/jmt-sociologue/

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"

Site web: http://www.ugac.uguebec.ca/zone30/Classiques des sciences sociales/index.html

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi Site web: http://bibliotheque.uqac.uquebec.ca/index.htm

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Vincent Lemieux, "Les positions des partis". Un article publié dans l'ouvrage sous la direction de Réjean Pelletier, *Partis politiques au Québec*, pp. 69-88. Montréal : Les Éditions Hurtubise HMH ltée, 1976, 299 pp. Les Cahiers du Québec, no 23. Collection Science politique.

M. Vincent Lemieux a été professeur de science politique de 1960 à 1992 au département de science politique de l'Université Laval. Maintenant à la retraite de l'enseignement.

[Autorisation formelle accordée au téléphone le 13 août 2004 par M. Vincent Lemieux et confirmée par écrit le 16 août 2004 de diffuser la totalité de ses œuvres : articles et livres. Un grand merci à Mme Suzie Robichaud, vice-doyenne à la recherche à l'Université du Québec à Chicoutimi pour ses démarches fructueuses auprès de M. Lemieux : Suzie Robichaud@uqac.ca]



liste des publications de M. Vincent Lemieux :

http://www.pol.ulaval.ca/personnel/professeurs/vincent-lemieux.htm http://www.pol.ulaval.ca/documents/publications/pubLemieux.pdf

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times, 12 points. Pour les citations : Times 10 points.

Pour les notes de bas de page : Times, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2001 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format LETTRE (US letter), 8.5" x 11")

Édition numérique réalisée le 10 octobre 2004 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, province de Québec, Canada.



Table des matières

Introduction

- 1. Deux genres d'explication
- 2. Les rangs à l'échelle des circonscriptions
- 3. Deux objections
- 4. Les axes d'oppositions
- 5. Une explication en termes de position
- 6. Les trois axes rétrospective et prospective

Conclusion

Vincent Lemieux,

"Les positions des partis".

Un article publié dans l'ouvrage sous la direction de Réjean Pelletier, *Partis politiques au Québec*, pp. 69-88. Montréal : Les Éditions Hurtubise HMH Itée, 1976, 299 pp. Les Cahiers du Québec, no 23. Collection Science politique.

Introduction

Retour à la table des matières

Dans les études * sur les partis et les élections, une technique et une méthode règnent actuellement : la technique des sondages et la méthode « causale ». La technique n'a pas besoin de présentation, puisque, par les journaux, elle a atteint le « grand public ». La méthode, par contre, exige quelques précisions, car les méthodologues, pas plus que les chercheurs, n'arrivent à s'entendre sur la notion de causalité.

De façon très générale, on entendra par méthode causale, toute méthode qui pose des liens de dépendance entre variables, que cette dépendance soit temporelle ou non, qu'elle soit unilatérale ou bilatérale (dans ce dernier cas, on

^{*} Les remarques de Maurice Pinard et d'André Blais m'ont aidé à réviser une première version de cette étude. Je les en remercie très sincèrement. Cet article est déjà paru, sous une version légèrement modifiée, dans mon volume, *Le quotient politique vrai : le vote provincial et fédéral au Québec*, Presses de l'Université Laval, 1973, qui en autorisent la publication.

parle d'effets d'interaction, de feedback, etc.). Les termes mêmes de variable indépendante et de variable dépendante illustrent bien le parti pris de ce que nous nommons la méthode causale.

1. Deux genres d'explication

Retour à la table des matières

On ne discutera pas ici des différentes techniques d'analyse de la méthode causale, mais plutôt de l'épistémologie sous-jacente. ¹ Dans un article fort éclairant, Miguelez ² l'a désignée comme une épistémologie qui formule des explications en termes de régularités, à laquelle il oppose une épistémologie nouvelle qui formule plutôt des explications en termes de *position*.

Qu'elle procède de façon déductive ou inductive, la méthode causale recherche des lois générales qui seront confirmées dans la vérification d'hypothèses ou qui seront induites d'un certain nombre de généralisations empiriques. Miguelez résume cette démarche au moyen d'une équation qui relie trois termes : une loi, L ; une cause, C ; un fait ou un ensemble de faits, E. Dans sa forme déductive, l'explication en termes de régularités pose : L.C. ----> E. De la conjonction d'une loi (L) et d'une proposition causale (C) découle une explication des faits (E). Par exemple, dans le domaine des études électorales, si on a une loi voulant que le choix partisan des pères et des fils soit d'autant plus semblable qu'ils demeurent près l'un de l'autre (L) ; et qu'une enquête montre que la distance moyenne entre eux (C) a augmenté de l'élection E_1 à l'élection E_2 , on en déduira qu'à cause de cela leur choix partisan différera davantage à la seconde élection qu'à la première (E).

La démarche inductive, quant à elle, peut être exprimée ainsi : E.C. ---> L. De la conjonction d'un ensemble de faits (E) et d'une cause (C), on induit une loi générale (L).

On pourra lire, au sujet de l'analyse causale, le livre de H.M. Blalock, *Causal Inference in Non-Experimental Research*, Chapel Hill, the University of North Carolina Press, 1961. Pour une brève présentation des techniques. Voir Serge Carlos. « Les cheminements de la causalité ». Sociologie et Sociétés, novembre 1970, pp. 189-201.

Roberto Miguelez, « L'explication en ethnologie », *Information sur les sciences sociales*, juin 1969, pp. 27-58. [M. Miguelez a autorisé <u>Les Classiques des sciences sociales</u> à diffuser la totalité de ses publications.]

Dans son article, Miguelez montre par un exemple précis qu'on peut fournir deux explications tout à fait différentes et même contraires d'un même ensemble de faits, en suivant, de façon pourtant rigoureuse, la méthode causale d'explication en termes de régularités. La divergence se fonde sur les présupposés initiaux : choix d'une théorie et de *certaines* variables indépendantes, de *certains* indicateurs de ces variables et de *certaines* techniques d'analyse. Ces choix sont rarement, sinon jamais, justifiés par le domaine de recherche considéré - et encore moins par la façon dont les hommes « vivent » ce domaine - mais plutôt par des raisons de commodité, de tradition scientifique ou de simple caprice du chercheur. On pourrait donner de multiples exemples de ces présupposés divergents dans le domaine des études électorales, mais ce serait l'objet d'une autre étude... Enregistrons plutôt, pour le moment, la forte conclusion de Miguelez au sujet des explications en termes de régularités :

... l'impossibilité où nous nous trouvons de pouvoir décider empiriquement, entre les divers présupposés, le fait que leur plausibilité dépend exclusivement de l'unité explicative dont ils font partie, amène à un véritable cercle vicieux : d'une part, ils créent la cohérence de l'unité explicative, mais, d'autre part, c'est cette cohérence qui, en retour, fait leur plausibilité.

Comment pourrait-on échapper à ce cercle vicieux ? Il y a, nous semble-t-il, deux et seulement deux possibilités :

Ou bien formuler des hypothèses causales authentiques, c'est-à-dire des hypothèses où le rapport légal qui relie les variables ne dépende pas d'un présupposé quelconque, mais, alors, la recherche comparative s'avère impuissante à vérifier de telles hypothèses;

Ou bien partir d'un nouveau présupposé et construire un nouvel agencement ou, peutêtre, reformuler, d'une façon intégrale, l'ensemble des propositions qui composent l'unité explicative. Mais nous ne rencontrerons pas alors de processus de raffinement graduel et systématique d'un ensemble d'hypothèses légales, mais un ensemble d'explications indépendantes des mêmes faits élaborées avec des propositions plus ou moins générales qu'on ne peut pas appeler des « lois », sinon abusivement. ³

En face de cette impasse, Miguelez propose un autre genre d'explication qu'on trouve illustrée dans certains travaux des structuralistes et, en particulier, dans l'œuvre de Lévi-Strauss. Ce sont les explications en termes de *position* dont il résume ainsi la démarche :

Premièrement, les faits constituent le point de départ de la réflexion, autrement dit aucun présupposé n'est décelable à sa base; deuxièmement, les faits constituent un ensemble complet, autrement dit aucun découpage n'est pratiqué sur l'ensemble de faits; troisièmement, ces faits apparaissent classés d'une manière quelconque à l'observation ethnologique: c'est la pensée indigène qui pratique le découpage dans l'univers des faits et ce découpage suppose un principe d'abstraction et de classement.

Si ce principe était formulé et son action transparente, l'ensemble de faits découpés par la pensée indigène apparaîtrait comme un ensemble cohérent, à moins de taxer d'incohérence la pensée indigène elle-même. Or, les éléments forment un

Roberto Miguelez, pp. 43-44.

ensemble que l'observation immédiate peut qualifier d'hétéroclite. Il faut donc supposer l'existence d'un principe d'organisation, et l'explication des faits ne sera alors que *l'explication de leur agencement particulier par la mise en lumière du principe qui commande cet agencement.* Nous appellerons « explication en termes de position » ce genre particulier d'explication. ⁴

Si on veut l'exercer dans le domaine des études, électorales ou autres, sur les partis, ce genre d'explication exige une rupture radicale avec les façons habituelles de procéder, tributaires des explications en termes de régularités. La technique du sondage doit être écartée d'emblée puisqu'elle pratique au départ un découpage indu sur l'ensemble des faits, et encore plus parce que le découpage qu'elle propose est celui de l'observateur et non pas de la « pensée indigène », entendez : les agents sociaux qui vivent et conçoivent dans leurs propres termes le domaine d'action étudié.

Il faut plutôt retenir tous les faits d'un domaine donné d'action, et chercher le ou les principes d'organisation de ces faits tels qu'ils ont été produits dans l'action elle-même, et non plus tels qu'ils sont constitués ou reconstitués par le découpage de l'observateur. On voudrait faire ici l'essai de cette méthode, dans l'étude des rangs ou positions respectives occupées par les partis lors des élections provinciales de 1970, au Québec.

2. Les rangs à l'échelle des circonscriptions

Retour à la table des matières

On entend par rangs des partis, leur place dans un ordre qui va du parti ayant obtenu le plus de votes au parti ayant obtenu le moins de votes. Si on symbolise les partis ainsi

- L Parti Libéral
- Q Parti Québécois
- C Ralliement Créditiste
- U: Union Nationale

L'ordre, entre eux, à l'échelle de l'ensemble du Québec, lors des élections provinciales de 1970, fut : LQUC. Il s'agit de l'ordre des *votes*, et non de l'ordre des *sièges* qui fut plutôt LUCQ.

Roberto Miguelez. p. 50. Les italiques sont dans le texte.

Les rangs des partis à cette échelle ne présentent aucun intérêt puisqu'on ne peut les comparer à rien. Il n'y a là qu'un fait et non pas un ensemble de faits. Il n'en va plus de même à l'échelle des circonscriptions où on a déjà une plus grande variété de faits, comme le montre le tableau 1. L'échelle des circonscriptions apparaît significative du point de vue des agents eux-mêmes du domaine qui nous intéresse, L'élection des candidats se fait à cette échelle, et avec un mode de scrutin qui veut qu'un seul parti remporte toute la victoire, c'est-à-dire obtienne un siège au Parlement, les résultats obtenus au niveau des circonscriptions ont une forte signification, conférée par les règles mêmes du jeu.

Le vote des électeurs a produit 12 ordres différents, sur une possibilité de 24 (4! = 24). Avant de s'interroger sur les permutations absentes, notons les traits les plus apparents des permutations réalisées :

Tableau 1
Les différents ordres définis par les positions des partis à l'échelle des circonscriptions

CLQU (3)	UQLC (1)	ULQC (9)	LQ0C (38)
Abitibi-Est Richmond	Saint-Maurice	Berthier Chicoutimi	Ahuntsic Beauharnois
Rouyn-Noranda	CLUQ (6)	Dubuc	Bourassa
		Gaspé-Nord	Chambly
LCQU (3)	Abitibi-Ouest	Iberville	D'Arcy McGee
	Dorchester	Labelle	Dorion
Chauveau	Lévis	Missisquoi	Duplessis
Drummond	Lotbinière	Montcalm	Fabre
Sherbrooke	Portneuf	Nicolet	Hull
	Saint-Sauveur		Jacques-Cactier
LUCQ (8)		CULQ (3)	Jeanne-Mance
	LCUQ (6)		Jean-Talon
Brôme		Beauce	Jonquière
Champlain	Arthabaska	Frontenac	Lac-St-Jean
Charlevoix	Compton	Mégantic	L'Assomption
Kamouraska	Laviolette		Laurier
Limoilou	Montmorency		Laval
L'Islet	Stanstead		Louis-Hébert
Papineau	Témiscamingue		Marguerite-Bourgeois
Rivière-du-Loup			Matane
	LUQC (17)		Matapédia
QLUC (7)			Mercier
	Argenteuil		Napierville-Laprairie
Bourget	Bonaventure		Notre-Dame-de-Grâce
Gouin	Châteauguay		Olier
Lafontaine	Deux-Montagnes		Outremont
Maisonneuve	Gaspé-Sud		Rimouski
Saguenay	Gatineau		Robert Baldwin
Sainte-Marie	Huntingdon		Sainte-Anne
Saint-Jacques	Iles-de-la-Madeleine		Saint-Henri

	Joliette	Saint-Jean
ULCQ (7)	Pontiac	Saint-Laurent
	Richelieu	Saint-Louis
Bagot	Roberval	Taillon
Bellechasse	Rouville	Terrebonne
Maskinongé	Saint-Hyacinthe	Verchères
Montmagny	Trois-Rivières	Verdun
Shefford	Vaudreuil-Soulanges	Westmount
Témiscouata	Yamaska	
Wolfe		

- 1. Cinq des six ordres possibles où les libéraux viennent en tête se réalisent. Dans le cas de l'Union Nationale et du Ralliement Créditiste, trois sur six des ordres qu'ils dominent se réalisent. Quant au Parti Québécois, il ne vient en tête que d'un seul ordre possible sur six.
- 2. Cet ordre unique est QLUC. Quand le Parti Québécois arrive en tête, les libéraux sont toujours deuxièmes ; les unionistes, troisièmes ; et les créditistes, quatrièmes. Cet ordre se réalise aussi bien dans le Saguenay que dans les circonscriptions de la région montréalaise.
- 3. Inversement, les libéraux ne viennent jamais au dernier rang et l'Union Nationale n'y vient que dans 2 permutations sur 12, tandis que le Parti Québécois et le Ralliement Créditiste sont derniers dans 5 permutations sur 12.
- 4. Les circonscriptions qui réalisent une même permutation ont parfois des caractéristiques communes apparentes. Ainsi Beauce, Frontenac et Mégantic, qui donnent l'ordre CULQ, sont voisines. D'autres séquences territoriales se retrouvent dans une même permutation, même si elles ne l'épuisent pas : Dorchester-Lévis-Lotbinière (CLUQ) ; L'Islet-Kamourask-Rivière-du-Loup (LUCQ); Chicoutimi-Dubuc (ULQC) ; etc.

Douze permutations n'ont pas été réalisées, soit :

CQLU	LQCU	QCLU	UCLQ
CQUL		QCUL	UCQL
CUQL		QLCU	UQCL
		QUCL	
		QULC	

Reste à savoir pourquoi ces douze permutations sont absentes, ou - ce qui revient au même - pourquoi les douze autres sont apparues. Autrement dit, dans les termes mêmes de Miguelez, quel est le principe d'organisation pouvant expliquer l'agencement particulier de ces résultats qui apparaissent hétéroclites à l'observation immédiate ? Pourquoi CULQ a-t-il été réalisé

(trois fois), et non pas CQLU ? Pourquoi ULQC (neuf fois), et non pas UCLQ ? Un observateur attentif de la scène politique trouvera, bien sûr, une explication à chaque coup. Il vous dira que CQLU ne pouvait se réaliser parce qu'il était impensable, en 1970, que les deux tiers partis arrivent aux deux premiers rangs ; que UCLQ n'était pas possible parce que là où l'Union Nationale est demeurée forte, les créditistes ne pouvaient pas être très forts ... Pourtant, CULQ a été réalisé trois fois !

Une suite, même intelligente, d'explications parcellaires ne peut permettre d'elle-même d'accéder au principe d'organisation des faits observés. Il faut suivre une autre voie qui peut d'abord apparaître plus abstraite, mais qui, comme on le verra, a l'avantage de rendre compte de tous les faits ou presque, avec une grande économie d'explications.

Cette voie consiste, selon la méthode même énoncée par Miguelez, à poser que les faits observés, c'est-à-dire les 12 ordres particuliers qui ont été réalisés s'expliquent par un ou quelques ordres sous-jacents, qui commandent en quelque sorte ces ordres particuliers. Autrement dit, on suppose que les unités électorales - ici les circonscriptions - établissent un ordre en se fondant sur une espèce d'échelle ou d'axe communément admis où les partis sont disposés l'un par rapport à l'autre. Ces axes ne « causent » pas les ordres particuliers, ils sont leur commune mesure. Plus exactement, les ordres particuliers sont pensables par les axes, mais les axes, à leur tour, ne peuvent être pensés que par les ordres particuliers.

3. Deux objections

Retour à la table des matières

Avant de poursuivre, il faut répondre à deux objections qui peuvent être formulées à ce moment-ci contre cette idée d'axes sous-jacents au choix collectif des unités électorales. La première porte sur la notion de choix collectif, et la seconde sur celle d'axes sous-jacents.

En considérant les circonscriptions comme des unités électorales au même titre que les individus, on assimile l'ordre des votes obtenus par les partis à l'ordre de préférence qu'un électeur établit entre ces partis. Contre cela, on pourrait objecter que s'il est sensé de parler de préférences individuelles, et d'un choix dicté par ces préférences, il ne l'est pas de parler d'un choix

collectif, puisque ce choix est fondé sur une grande variété de préférences individuelles, dont il peut même arriver qu'aucune d'entre elles ne corresponde au choix collectif, alors tout à fait artificiel.

Mais est-ce bien sûr que les préférences d'un individu ne sortent pas ellesmêmes de l'agrégation d'un grand nombre de préférences partielles ? Leur sublimation en un ordre présumément « individuel », au niveau de la conscience, peut être encore plus artificielle que l'agrégation des préférences individuelles en une préférence collective, qui elle au moins se fait selon des règles fixes. Le mathématicien Barbut a bien montré la fragilité des préférences individuelles et des choix qu'elles commandent, quand on les voit dans cette perspective :

(Soit) le cas d'un individu qui ... est placé devant plusieurs options entre lesquelles il veut déterminer son ordre de préférence ; mais ces options, il pourra en général les classer au moyen de plusieurs critères, ou, si l'on veut, en se plaçant de plusieurs « points de vue » : le classement qui lui semblera le meilleur du point de vue de sa profession, par exemple, sera très différent de celui auquel il aboutira en tant que père de famille, ou comme homme politique ou membre d'une certaine religion. Si l'on assimile ces diverses personnalités aux votants du problème de Condorcet, on est ramené à la même situation de décision collective ; dans cette hypothèse, chacun de nous serait, en face d'une décision à prendre, une assemblée délibérante où s'affrontent des individualités aux intérêts divergents. ⁵

Les objections à la notion d'un choix collectif reposent en fait sur un individualisme idéologique et, par là, méthodologique qui postule que l'individu est la réalité première dont est faite ensuite la collectivité, alors que d'autres cultures et d'autres civilisations postulent plutôt que la collectivité est la réalité première où se découpent ensuite des individus. 6 Ce « collectivisme » vaut bien, méthodologiquement, notre individualisme qui se survit encore. Quoi qu'il en soit, la relativité qu'il établit dans les sciences de l'homme nous permet de maintenir, au même titre que celle de choix individuel, la notion d'un choix collectif qui, comme l'autre, est composé des « individualités » dont parle Barbut.

La seconde objection porte sur la « réalité » d'axes sous-jacents qui réduiraient le nombre des ordres réalisables. Elle vise, en somme, l'existence même des principes d'organisation dont parle Miguelez, et pose, plus généralement, un problème épistémologique fondamental dans toutes les sciences. Si on croit en celles-ci, une réponse s'impose : pour expliquer une disposition non aléatoire des faits, il faut dégager l'ordre ou la structure la plus simple possible qui permette de rendre compte de tous les faits, et qui fasse sens par

M. Barbut, « Quelques aspects mathématiques de la décision rationnelle ». Les temps modernes, octobre 1959, p. 736.

Cette primauté du collectif sur l'individuel a été fortement montrée dans les travaux de Paul mus sur l'Asie. Voir, par exemple. son ouvrage posthume, *Hô Chi Minh, Le Vietnam, l'Asie*, Paris Seuil, 1971.

rapport aux explications voisines, - dont la nouvelle explication pourra fort bien, d'ailleurs, exiger la reformulation.

On voit de quelle « réalité » relèvent les axes sous-jacents. Ce n'est pas uniquement de celle qui est perçue par les individus confrontés à un questionnaire. Elle est plutôt sous-jacente à tout ce qu'ils expriment dans leurs pratiques comme dans leurs représentations, mais ils ne parviennent jamais à se la représenter tout à fait à eux-mêmes. Car, selon la forte affirmation de Marx, dans Le Capital, « toute science serait superflue si l'apparence et l'essence des choses se confondaient ».

Quant à la constitution même des axes sous-jacents, nous postulons que dans un système de partis qui fut longtemps dualiste ils continuent de l'organiser autour de dualismes opposant d'abord deux partis modaux puis ensuite les partis marginaux à l'un ou l'autre des partis modaux. Les positions des partis modaux correspondent à de plus fortes concentrations d'électeurs que celles des partis marginaux. Donnons tout de suite un exemple qui fera comprendre ce postulat. On peut penser qu'au Québec, avant les élections générales de 1970, le dualisme premier opposait l'Union Nationale et le Parti Libéral, partis « modaux ». Mais, à ce dualisme premier, s'ajoutaient deux dualismes seconds, celui entre le Ralliement Créditiste et l'Union Nationale d'une part, et celui entre le Parti Québécois et le Parti Libéral d'autre part. Sur le plan du gouvernement interne du Québec, en effet, c'est le Parti Libéral qui s'opposait principalement à l'Union Nationale, le Parti Québécois étant au Parti Libéral ce que celui-ci était à l'Union Nationale, et le Ralliement Créditiste étant à l'Union Nationale ce que celle-ci était au Parti Libéral. 7 On a ainsi un axe qu'on peut représenter de la façon suivante :

P.Q./P.L./U.N./R.C./ (ou R.C./U.N./P.L./P.Q. peu importe).

Ou, plus simplement, selon les symboles qu'on a utilisés depuis le début :

Q/L/U/C (ou C/U/L/C).

Si ce postulat est exact, les résultats d'une élection dans une circonscription devront se conformer d'une certaine façon à un axe donné. Nous poserions à cet effet que l'un des deux partis modaux doit arriver en tête, ce qui va de soi, et que le deuxième rang doit être occupé ou bien par l'autre parti modal, ou bien par le parti marginal opposé au parti modal dominant (parce qu'il profite de la forte « visibilité » de ce parti). Plus explicitement :

On peut tirer cette interprétation de certaines données présentées dans A. Blais, M. Gilbert et Vincent Lemieux, « The Emergence of New Forces in Quebec Electoral Politics », dans W.E. Mann (éd.), *Canada : A Sociological Profile*, Toronto, Copp Clark. 1971, pp. 537-544.

- **1.** Si un axe est opérant dans une circonscription, l'un des deux partis modaux arrivera au premier rang.
- 2. Le parti qui arrivera au deuxième rang sera ou bien l'autre parti modal, ou bien le parti marginal opposé au parti modal qui arrive le premier. 8 Par contre, il faut exclure la possibilité qu'un parti marginal arrive avant un parti modal avec lequel il est en opposition première.
- **3.** Si l'autre parti modal arrive au deuxième rang, l'un ou l'autre des deux partis marginaux pourra arriver au troisième rang : si, par contre, le parti marginal opposé au parti vainqueur arrive au deuxième rang, le second parti modal arrivera au troisième rang.

Au total, ces trois règles posent que six ordres particuliers sont cohérents par rapport à un axe donné, dans le cas où quatre partis s'affrontent. Par rapport à l'axe Q/L/U/C (ou C/U/L/Q), les six ordres particuliers cohérents sont les suivants :

LUCQ LUQC LQUC ULCQ ULQC UCLQ

On voit en quoi cette notion d'un axe des oppositions, ou des positions respectives, se distingue de la notion d'ordre objectif ou sous-jacent qu'on trouve dans la littérature sur l'agrégation des préférences. ⁹ Les partis ne sont pas échelonnés par le contenu de leurs positions sur une dimension allant d'une position *extrémiste* à l'autre, en passant par une ou des positions *centristes*. Les positions respectives s'organisent plutôt au plan de leur *expression* autour d'un dualisme premier auquel s'ajoute un ou des dualismes seconds. Les partis qui s'opposent dans le dualisme premier sont dits *modaux*, en ce sens que leurs positions correspondent à celles des plus fortes concentrations d'électeurs, tandis que les partis qui n'entrent que dans des dualismes seconds

Soit, pour prendre un exemple simple, un axe A/B/C/D et 10 électeurs. Un premier groupe de six électeurs hésitent entre B et C, un deuxième groupe de trois hésitent entre A et B. et un troisième groupe d'un seul électeur hésite entre C et D. Cinq électeurs du premier groupe votent pour B et un pour C; deux électeurs du deuxième groupe votent pour A et un pour B; l'électeur du troisième groupe s'abstient. Le choix collectif qui en résulte est BACD.

Sur cette notion d'ordre objectif, ou sous-jacent, et sur l'utilisation qu'on peut en faire pour l'étude des préférences partisanes, voir Vincent Lemieux, « La composition des préférences partisanes », *Revue canadienne de science politique*. décembre 1969, pp. 497-518.

sont dits *marginaux*, parce que leurs positions sont plus éloignées de celles des plus fortes concentrations d'électeurs.

Ajoutons que d'autres types d'axes d'oppositions sont concevables, auxquels nous n'aurons toutefois pas recours ici. On pourrait imaginer, par exemple, deux oppositions premières et une seule opposition seconde entre 'quatre partis, ce qui reviendrait à un triadisme auquel s'accrocherait une opposition seconde. Ou, encore, il y a possibilité d'une opposition première, d'une opposition seconde, et d'une opposition tierce comprenant le parti marginal de l'opposition seconde et un autre parti encore plus marginal. On aura l'occasion d'évoquer la possibilité de quelques-uns de ces types, à la fin de l'article.

4. Les axes d'oppositions

Retour à la table des matières

On a noté plus haut que 6 ordres particuliers sont cohérents par rapport à un axe comprenant quatre partis disposés l'un par rapport à l'autre en une opposition première et deux oppositions secondes. Il en découle qu'un seul axe d'oppositions ne peut rendre compte des 12 ordres particuliers qui ont été réalisés lors des élections générales de 1970.

Comme point de départ, on peut chercher l'axe d'oppositions qui « explique » le plus grand nombre d'ordres particuliers et surtout le choix du plus grand nombre de circonscriptions. C'est l'axe Q/L/U/C (ou C/U/L/Q) que nous avons utilisé comme exemple un peu plus haut. On l'emploie pour disposer les partis de « gauche » à « droite » , ou de « droite » à «gauche», ou mieux, pour les ranger selon le degré d'intervention gouvernementale qu'ils proposent, ou qu'ils ont accompli, s'ils ont déjà gouverné. Cet axe oppose principalement le Parti Libéral et l'Union Nationale, le Parti Québécois apparaissant plus à gauche que les libéraux, et le Ralliement Créditiste plus à droite que les unionistes. Il est possible également que l'Union Nationale et le Parti Libéral soient apparus, en 1970, comme les deux principaux partis de gouvernement, les deux autres partis n'étant auprès d'eux que de pâles répliques.

Par rapport à cet axe, 5 ordres particuliers sur 12 et 79 circonscriptions sur 108 sont cohérents, comme le montre le tableau 2.

Ajoutons qu'un autre ordre particulier serait cohérent, mais qu'il ne s'est pas réalisé, soit UCLQ.

À l'examen, les ordres non cohérents présentent au moins deux traits remarquables : 5 fois sur 7, le Ralliement Créditiste y vient aux deux premiers rangs ¹⁰, et 6 fois sur 7, il voisine le Parti Libéral. Dans les ordres cohérents, le Ralliement ne vient jamais aux deux premiers rangs et il ne voisine le Parti Libéral que 1 fois sur 5.

Comme il y a sept ordres particuliers qui sont incohérents par rapport à Q/L/U/C, il n'existe pas un autre axe qui rende compte d'eux. La présence fréquente des libéraux et des créditistes aux deux premiers rangs des ordres restants nous invite à poser un deuxième axe où ils occupent les positions modales. Des deux axes ainsi constitués, c'est Q/L/C/U (ou U/C/L/Q) qui donne les meilleurs résultats. Il rend compte de 5 ordres particuliers (CLQU, CLUQ, CULQ, LCQU et LCUQ) et du choix de 21 circonscriptions, tandis que U/L/Q/C (ou C/Q/L/U) ne rend compte que de 4 ordres particuliers (il ne rend pas compte de CULQ) et du choix de 18 circonscriptions seulement.

Tableau 2

Ordres particuliers qui sont cohérents et non cohérents par rapport à l'axe Q/L/U/C (ou C/U/L/Q)

Ordres cohérents		Ordres non cohérents	
LQUC LUCQ LUQC ULCQ ULQC	 = 38 circonscriptions = 8 circonscriptions = 17 circonscriptions = 7 circonscriptions = 9 circonscriptions 	CLQU CLUQ CULQ LCQU LCUQ QLUC UQLC	 = 3 circonscriptions = 6 circonscriptions = 3 circonscriptions = 3 circonscriptions = 6 circonscriptions = 7 circonscriptions = 1 circonscription
Total	= 79 circonscriptions	Total	= 29 circonscriptions

¹⁰ Ce trait correspond à un phénomène que nous avons déjà observé. au niveau des individus. dans deux circonscriptions fédérales. Là où la ferveur créditiste est grande, les axes qui rendent compte ailleurs des choix partisans semblent peu opérants. Voir à ce sujet Vincent Lemieux. « La composition des préférences partisanes ».

Cet axe Q/L/C/U (ou U/C/L/Q) comporte aussi une transformation plus simple par rapport à notre premier axe Q/L/U/C (ou C/U/L/Q). Le Ralliement Créditiste y remplace tout simplement l'Union Nationale comme parti modal, en opposition première avec l'autre parti modal, le Parti Libéral, tandis que les oppositions secondes demeurent les mêmes. Les 21 cas où cet axe commande le choix des circonscriptions se trouvent presque tous dans les trois régions du Nord-Ouest, de l'Estrie et de Québec, où l'on reconnaît généralement que les créditistes ont supplanté l'Union Nationale comme opposition principale aux libéraux.

On arrive donc à la conclusion provisoire que deux axes rendent compte de tous les ordres particuliers moins huit qui ont été exprimés, au niveau des circonscriptions, aux élections générales de 1970. Là où les créditistes viennent aux deux derniers rangs, les choix collectifs semblent reposer sur un axe où le Parti Libéral et l'Union Nationale occupent les positions modales, avec le Parti Québécois contigu au Parti Libéral et le Ralliement Créditiste contigu à l'Union Nationale. Là où le Ralliement Créditiste n'arrive pas troisième ou quatrième, un axe où c'est lui qui s'oppose avant tout au Parti Libéral, les deux autres partis maintenant les mêmes voisinages que dans le premier axe, rend compte de tous les ordres particuliers qui ont été exprimés.

Ces deux axes réfèrent, selon nous, à ce qu'on peut désigner très généralement comme l'intervention du gouvernement dans la société. Dans les deux axes, le Parti Libéral, en dualisme avec un autre, est identifié à la position modale la plus interventionniste, le Parti Québécois apparaissant plus interventionniste que lui, en une position électoralement plus faible. Le dualisme fondamental du premier axe aurait comme autre protagoniste l'Union Nationale, alors que, dans le deuxième axe, c'est le Ralliement Créditiste qui serait identifié à cette position. Ces deux partis apparaîtraient, de ce point de vue, comme la solution de rechange l'un de l'autre dans la partie la moins interventionniste de l'axe. ¹¹

On peut se demander à ce point si notre analyse n'est pas tout à fait irréaliste en ce qu'elle néglige un axe « national », dont on a pourtant le sentiment qu'il sous-tendait lui aussi, en 1970, les choix collectifs des circonscriptions du Québec. La distinction entre positions modales et positions centristes prend ici tout son sens. Car si on établit un axe « national » qui va du parti le plus indépendantiste, le Parti Québécois, au parti le plus fédéraliste, le Parti Libéral, en passant par l'Union Nationale et le Ralliement Créditiste. on constate que cet axe a un très faible pouvoir d'explication, et qu'en particulier il ne peut rendre compte des 38 ordres LQUC et des 7 ordres

Le Parti Libéral et le Parti Québécois ayant obtenu ensemble près de 70% des votes exprimés, on peut croire qu'aux élections générales de 1970 la tendance interventionniste avait une plus grande force que l'autre.

QLUC. On peut pourtant estimer que ces ordres ont été déterminés en bonne partie par l'opposition constitutionnelle entre le Parti Québécois et le Parti Libéral.

Mais justement, si dans ces circonscriptions et dans d'autres, l'expression de ce dualisme opposait surtout ces deux partis, il faut, selon notre postulat, les situer au milieu de l'axe et non aux positions extrêmes, même si sur le plan du contenu ils tenaient bien des positions extrêmes par rapport à celles de l'Union Nationale et du Ralliement Créditiste. Ce qui importe de notre point de vue, c'est la « visibilité » électorale des positions. au plan de leur expression, plutôt que leur sens, au plan du contenu. Dans cette perspective, on peut présumer un axe constitutionnel U/Q/L/C (ou C/L/Q/U). au lieu de l'axe Q/U/C/L (ou L/C/U/Q) qu'on serait porté à présumer au plan du contenu.

L'axe U/Q/L/C (ou C/L/Q/U) rend compte du choix des sept circonscriptions qui ont donné une majorité au Parti Québécois et qui ont toutes exprimé l'ordre QLUC. De plus, il rend compte de deux autres ordres particuliers dont le choix a déjà été expliqué : LCQU qui a été réalisé trois fois et que l'axe Q/L/C/U explique également ; LQUC qui a été réalisé trente-huit fois et que l'axe Q/L/U/C explique également. Par contre, il n'explique pas pas plus que les deux autres axes - le choix de Saint-Maurice, soit UQLC, qui apparaît aberrant. 12

Le cas de Chauveau, Drummond et Sherbrooke, qui ont choisi LCQU, semble révélateur. Ce sont les trois seules circonscriptions où le Parti Québécois et le Ralliement Créditiste se suivent aux deuxième et troisième rangs. On pourrait dire, de façon imagée, que la vague créditiste vient mourir dans ces circonscriptions (situées dans des régions qui lui sont favorables) qui sont un peu trop urbanisées pour la porter au premier rang, tandis que la vague péquiste ne trouve pas dans ces milieux de banlieue ou de villes moyennes un souffle suffisant pour porter le parti au premier rang. On comprend alors que les axes Q/L/C/U et U/Q/L/C semblent se rencontrer pour rendre compte, aussi bien l'un que l'autre, du choix collectif des trois circonscriptions.

Quant aux 38 circonscriptions dont le choix semble commandé par Q/L/U/C (ou U/Q/L/C), elles sont trop nombreuses et trop variées pour qu'on puisse en dégager des traits communs. Notons toutefois que la plupart appartiennent à la région métropolitaine ou encore à la grande région de Montréal (29 sur 38). Font exception : Duplessis ; Hull ; Jean-Talon et Louis-Hébert dans la région de Québec ; Jonquière et Lac-St-Jean dans la région du

Dans Saint-Maurice, le Parti Québécois n'a dépassé le Parti Libéral que de quelques votes (19 votes). Un ordre ULQC aurait été cohérent par rapport au premier axe Q/L/U/C. Mais on ne tient pas compte ici de ces différences quantitatives entre les partis. Si on prend l'ordre UQLC tel quel, trois axes peuvent en rendre compte : C/L/U/Q, C/U/Q/L et L/U/Q/C.

Saguenay-Lac-St-Jean ; Matane, Matapédia et Rimouski dans la région du Bas-du-Fleuve.

On a tout lieu de croire que lorsque l'axe « gouvernemental » Q/L/U/C a prédominé, le Parti Québécois n'a pas obtenu plus de votes que l'Union Nationale et le Ralliement Créditiste réunis, tandis que dans les circonscriptions où l'axe «national» U/Q/L/C a prédominé, le contraire s'est produit. Si on divise de cette façon les 38 circonscriptions qui ont choisi LQUC, on arrive aux résultats du tableau 3.

Tableau 3
Les 38 circonscriptions qui ont choisi LQUC selon que Q < C + U ou que Q > C + U

$\mathbf{Q} < \mathbf{C} + \mathbf{U} (8)$	Q > C + U (30)
Hull	Ahuntsic
Lac-St-Jean	Beauharnois
Matane	Bourassa
Napierville-Laprairie	Chambly
Rimouski	D'Arcy McGee
Sainte-Anne (*)	Dorion
Saint-Jean	Duplessis
Terrebonne	Fabre
	Jacques-Cartier
	Jeanne-Mance
	Jean-Talon
	Jonquière
	L'Assomption
	Laurier
	Laval
	Louis-Hébert
	Marguerite-Bourgeois
	Matapédia
	Mercier
	Notre-Dame-de-Grâce
	Olier
	Outremont
	Robert Baldwin
	Saint-Henri
	Saint-Laurent
	Saint-Louis
	Taillon
	Verchères
	Verdun
	Westmount

^{*} On a compté les votes du candidat indépendant Hanley avec ceux du Ralliement Créditiste et de l'Union Nationale.

Les résultats indiquent que l'axe « national » U/Q/L/C aurait prédominé dans 30 cas sur 38, l'axe « gouvernemental » ne prédominant que 8 fois sur 38, dans des circonscriptions qui sont toutes, à l'exception du cas spécial de Sainte-Anne, hors de l'Île de Montréal.

Notons ici que si nous modifions la deuxième règle concernant la façon dont les axes d'oppositions opèrent sur les ordres particuliers, en excluant la possibilité qu'un des partis marginaux dans l'axe vienne au deuxième rang, l'ordre LQUC ne serait cohérent que par rapport à l'axe « national » U/Q/L/C. Par contre, les choix de Chauveau, Drummond et Sherbrooke (LCQU) ne seraient cohérents que par rapport à Q/L/C/U; et trois autres circonscriptions, Beauce, Mégantic et Frontenac qui ont choisi CULQ s'ajouteraient à Saint-Maurice dans la catégorie des cas inexpliqués. Les trois axes, ainsi restreints dans leur opération sur les ordres particuliers, expliqueraient 104 cas sur 108. Avec nos trois axes, définis de telle façon qu'un parti marginal peut arriver au deuxième rang, on explique 107 cas sur 108 - 40 cas étant expliqués deux fois.

5. Une explication en termes de position

Retour à la table des matières

On voit peut-être mieux maintenant en quoi une explication en termes de position se distingue d'une explication en termes de régularités. Nous sommes parti d'un ensemble complet de faits, à leur échelle : les rangs ou positions respectives des partis provinciaux du Québec, dans toutes les circonscriptions, lors des élections générales d'avril 1970. Aucun découpage n'est donc pratiqué, au départ, si ce n'est celui, nécessaire, qui retient une échelle plutôt qu'une autre. Nous n'avons pas cherché à vérifier des hypothèses dans cet ensemble, c'est-à-dire à faire découler une explication de la conjonction d'une loi et d'une proposition causale extérieures aux faits. Nous n'avons pas emprunté non plus la voie inductive qui aurait consisté à « essayer » diverses propositions causales extérieures aux faits et à retenir finalement, pour en dégager ou non des lois, celles qui auraient donné les meilleurs résultats. Nous sommes plutôt resté à l'intérieur de l'ensemble des faits pour tenter d'en dégager le principe d'organisation.

Les rangs des partis et les ordres particuliers qu'ils définissent ont alors été vus comme des permutations qui manifestent la présence de ce que nous avons appelé des axes, faits d'oppositions entre les partis. Nous avons vu là les

principes d'organisation dont parle Miguelez. Comme les ordres particuliers, les axes se définissent par les positions respectives des partis. Mais pour qu'ils organisent ou contraignent les ordres particuliers, il faut qu'il y ait application des axes dans un certain nombre d'ordres. Nous inspirant de notre propre expérience de la politique au Québec et de ce que nous connaissons de celle des électeurs, nous avons posé que les axes se construisaient d'abord autour de deux partis *modaux*, en dualisme *premier* l'un avec l'autre. Chacun des deux partis modaux a ensuite été posé en dualisme *second* avec l'un ou l'autre des deux autres partis dits marginaux. Rappelons que d'autres types d'oppositions sont possibles, mais celles-ci suffisent à notre propos.

Nous avons ensuite proposé trois règles qui nous semblent commander l'application d'un axe dans des ordres particuliers. L'axe Q/L/U/C (ou C/U/L/Q), appliqué selon ces règles, rend compte du choix collectif de 79 circonscriptions sur 108. Si on lui ajoute une variante Q/L/C/U (ou U/C/L/Q) qui s'applique là où les créditistes sont forts, on rend compte du choix de 100 des 108 circonscriptions. Enfin, un axe U/Q/L/C (ou C/L/Q/U) permet de rendre compte de 7 des 8 autres cas, tout en fournissant une explication supplémentaire de 40 cas déjà expliqués par l'un ou l'autre des deux axes précédents.

Le premier et le deuxième axe, où le Parti Libéral a une position modale, en dualisme second avec le Parti Québécois -l'Union Nationale et le Ralliement Créditiste passant du modal au marginal - nous ont semblé renvoyer à des oppositions de nature gouvernementale, touchant surtout le degré d'intervention du gouvernement dans la société. Le troisième axe nous a semblé référer plutôt à des oppositions de nature nationale, avec une grande opposition entre le Fédéralisme du Parti Libéral et l'indépendantisme du Parti Québécois, doublée d'oppositions secondes entre Parti Libéral et Ralliement Créditiste d'une part, Parti Québécois et Union Nationale d'autre part.

Dans cette perspective, le choix collectif de toutes les circonscriptions du Québec moins une, aux élections provinciales de 1970, s'explique par référence à ces trois axes significatifs pour elles. Le premier se retrouve dans un peu toutes les régions du Québec, avec toutefois une « visibilité » moins grande dans les régions métropolitaines et de Montréal, dans le Nord-Ouest, dans l'Estrie et dans la région de Québec. Le deuxième axe semble en concurrence avec le premier dans toutes ces régions, sauf celles de Montréal métropolitain et du grand Montréal, prédominant nettement dans le Nord-Ouest. Le troisième a sa plus grande visibilité dans la région métropolitaine et dans celle de Montréal, s'étendant aussi à quelques autres circonscriptions de la zone urbaine de Québec, ou qui reposent sur des villes moyennes.

6. Les trois axes rétrospective et prospective

Retour à la table des matières

Les trois axes qui sous-tendent le choix collectif des circonscriptions, en 1970, se caractérisent en ce que le Parti Libéral y occupe une position modale dans tous les cas, chacun des trois autres partis y occupant tour à tour l'autre position modale. Il s'ensuit que ces trois partis occupent une position marginale dans deux axes sur trois, à la différence du Parti Libéral qui n'occupe jamais cette position.

Ces phénomènes sont évidemment reliés au fait que les libéraux ont remporté la victoire dans 72 circonscriptions, tandis que les unionistes n'ont gagné que dans 17 circonscriptions, les créditistes dans 12, et les péquistes dans 7. On notera toutefois que l'axe national U/Q/L/C, où le Parti Québécois occupe une position modale, rend compte du choix de 48 circonscriptions contre 21 seulement qui sont expliquées par l'axe Q/L/C/U où le Ralliement Créditiste occupe une position modale. Là où l'axe national semble s'appliquer, le Parti Québécois, en plus de ses 7 victoires, vient au deuxième rang 38 fois et au troisième rang 3 fois. Le Ralliement Créditiste l'emporte 12 fois sur 21 là où l'axe Q/L/C/U semble s'appliquer, et vient au deuxième rang dans les 9 autres cas. L'explication de cette différence réside dans la plus grande force de la position modale du Parti Libéral en U/Q/L/C qu'en Q/L/C/U. Le tableau 4 montre que là où les trois axes s'appliquent, un des deux partis modaux domine l'autre, plus ou moins nettement.

Tableau 4

Nombre de victoires remportées par chacun des deux partis modaux dans les trois axes d'oppositions

Axe Q/L/U/C	victoires de L :	62	victoires de U :	17
Axe Q/L/C/U	victoires de L:	9	victoires de C:	12
Axe U/Q/L/C	victoires de L:	40	victoires de Q:	7

Le Parti Libéral domine nettement l'Union Nationale et le Parti Québécois respectivement, dans le premier et dans le dernier axe, mais il est dominé par le Ralliement Créditiste dans le deuxième axe. En poussant plus loin J'examen

des résultats, on voit que là où les deux axes gouvernementaux s'appliquent, le parti marginal accolé au parti modal dominant arrive plus souvent avant l'autre, alors que le contraire se produit là où l'axe national s'applique.

Ces données nous semblent éclairer le problème qui se pose à chacun des partis provinciaux du Québec, à l'approche des prochaines élections provinciales. Remarquons d'abord que seulement deux d'entre eux ne se trouvaient pas opposés, ni dans un dualisme premier ni dans un dualisme second, en 1970: le Parti Québécois et le Ralliement Créditiste. Encore, actuellement, leurs positions apparaissent trop différentes les unes des autres pour donner lieu à une opposition première ou seconde. A l'autre extrême, le Parti Libéral et le Parti Québécois sont opposés dans les trois axes: une fois dans un dualisme premier et deux fois dans un dualisme second.

Dans une vue prospective, il n'est pas dit que les axes, leur extension territoriale et la force respective des partis en chacun d'eux seront, au moment des prochaines élections provinciales, les mêmes qu'en 1970. Tous les partis, sauf peut-être le Parti Libéral, ont avantage à modifier la situation.

Le Parti Libéral a joui, en 1970, d'une situation très favorable, affrontant en dualisme premier chacun des trois autres partis et les dominant tous, sauf le Ralliement Créditiste qu'il affrontait toutefois dans un champ restreint de 21 circonscriptions. Il s'agit donc pour lui de maintenir cette situation en se renforçant aux dépens des créditistes dans l'axe Q/L/C/U ou encore, en diminuant la portée territoriale de cet axe. Il lui faut aussi maintenir sa position forte dans les deux autres axes, ce qui suppose, en particulier, que les partis marginaux, opposés au parti modal adverse, gardent une certaine force. On peut penser en effet que si l'Union Nationale déclinait au profit du Parti Québécois dans l'axe U/Q/L/C, et le Ralliement Créditiste au profit de l'Union Nationale dans l'axe Q/L/U/C, les chances du Parti Libéral deviendraient moins bonnes.

Cette deuxième modification est moins probable que l'autre. Pour l'Union Nationale, le problème consiste plutôt à faire en sorte que, malgré la réforme de la carte électorale et le peu d'intérêt que le parti suscite actuellement, l'axe Q/L/U/C se maintienne dans un nombre assez grand des nouvelles circonscriptions, évitant ainsi un glissement trop accentué vers les deux autres axes.

Le Ralliement Créditiste, au contraire, a tout avantage à ce glissement, s'il se fait vers Q/L/C/U où il se trouve en position de force. Par contre, un glissement vers l'axe « national » U/Q/L/C ne lui apporterait rien de bon : 45 fois sur 48 il est arrivé dernier, en 1970. là où cet axe semble avoir sous-tendu le choix des circonscriptions.

Le Parti Québécois, enfin, a tout à gagner d'un glissement de plus en plus accentué vers l'axe national. Il peut même espérer que les deux autres axes évolueront de telle façon qu'il en viendra à constituer un parti modal, en opposition première avec le Parti Libéral, les deux autres partis, ou ce qu'il en restera. ne constituant plus qu'un parti marginal en opposition seconde avec le Parti Libéral - ou encore deux partis marginaux, dont l'un sera en opposition seconde avec le Parti Libéral et l'autre en opposition tierce avec le premier. ¹³ Selon notre approche, c'est seulement quand ce réalignement sera achevé que le Parti Québécois pourra obtenir une majorité des sièges, à moins que l'axe national en vienne à occuper presque toute la place, et que le Parti Québécois y renforce sa position.

Conclusion

Retour à la table des matières

On a exploré dans cet article un nouveau genre d'explication des phénomènes sociaux qui se fait en termes de *position* plutôt qu'en termes de *régularités*. On est parti d'un ensemble complet de faits, les rangs des partis dans les 108 circonscriptions du Québec, aux élections générales de 1970. Pas plus qu'on a découpé dans cet ensemble de faits, on n'a découpé des variables, appartenant à d'autres univers, qui auraient agi comme des causes sur les phénomènes observés. Un seul présupposé a été fait : puisque les phénomènes n'apparaissent pas au hasard, il doit y avoir un principe d'organisation – logique et non métalogique - du même ordre que ces phénomènes. Ce principe, nous l'avons cherché dans des axes où les partis sont disposés les uns par rapport aux autres, comme dans le choix collectif des circonscriptions, à cette différence près que les axes sont fondés sur des oppositions qui s'appliquent à un certain nombre d'ordres particuliers et les expliquent du même coup.

En plus d'être fidèle au précepte de Durkheim voulant qu'on explique un phénomène par un phénomène du même ordre et non par des causes « métalogiques » qui renvoient à d'autres ordres cette méthode nous semble correspondre davantage que l'autre à ce qui est vécu et conçu par les agents sociaux eux-mêmes qui sont les « physiciens » du monde ou ils se trouvent pris, plutôt que des et métaphysiciens » qui vivraient ou concevraient un

Il ne serait toutefois pas de bonne guerre pour un parti marginal d'être repoussé dans une position de dualisme tierce avec un autre parti marginal. Mieux vaudrait pour lui. tout probablement, se déplacer tout à fait. pour entrer en dualisme second avec le parti modal qui ne connaîtrait pas de tel dualisme.

monde par d'autres mondes extérieurs au premier. Les explications en termes de position refusent d'expliquer les faits par des causes qui se trouveraient *avant* eux et qui les produiraient à titre d'effets ; elles cherchent plus modestement à montrer comment ces faits s'organisent *entre* eux, en métaphore les uns des autres.

Fin du texte